



Une feuille de route pour les aires protégées d'Afrique : agir maintenant !

L'Afrique est un continent riche d'une diversité biologique unique et irremplaçable. Elle dispose de nombreuses aires protégées dont la vocation est de préserver cette richesse, aujourd'hui et pour l'avenir.

Y parviennent-elles ?

Où, certainement, de place en place, dans certains pays, selon les contextes, les actions, l'histoire, les partenariats... Il y a des succès, il y a des initiatives encourageantes, il y a de l'espoir.

Non, définitivement non si on regarde plus globalement les résultats récents de nombreuses analyses et encore plus si on mesure les défis qui nous attendent, au premier rang desquels un accroissement important de la population humaine et une réduction de l'espace disponible pour conserver la biodiversité et ses habitats.

Que faut-il faire ?

Poursuivre et renforcer les programmes, les projets de conservation, de toutes tailles, de toutes formes, la recherche, les études... ? Absolument. C'est un travail de longue haleine qui a produit et produira encore des résultats utiles et nécessaires. Il faut continuer à travailler sur « ce qu'on doit faire » pour mieux gérer les aires protégées car nous avons besoin d'outils plus performants, de méthodes plus efficaces, de résultats mieux compris, mieux évalués et mieux partagés.



NAPA Nouvelles des Aires Protégées en Afrique



News from African Protected Areas

N°63
Avril 2013



BIOPAMA

Developing capacity BIOPAMA - Biodiversity and Protected Areas Management

PROJET BIOPAMA

Analyse des besoins et des offres en formation pour la gestion des aires protégées en Afrique (Ouest et Centre) - résumé

Directions 4 et 5 de la feuille de route pour les AP d'Afrique

Contexte

L'Union Européenne a lancé en juillet 2011 sur un financement du 10^{ème} FED le programme sur la biodiversité et la gestion des aires protégées (BIOPAMA), mis en œuvre conjointement par l'UICN, le Joint Research Centre de la Commission Européenne et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ).

Le programme BIOPAMA est constitué de deux principaux volets. Le premier vise à mettre en place un observatoire régional pour la biodiversité et les aires protégées avec des moyens et des compétences adaptés. L'observatoire régional sera basé sur de la collecte de données de terrain, par l'intermédiaire des services nationaux et des institutions internationales détenant des informations pertinentes sur la biodiversité, les pressions et les menaces qu'elle subit.

L'autre volet a pour but de développer un programme régional de renforcement des capacités en partenariat avec des institutions de formation existantes, telles que des centres de formation régionaux et des universités. Ce programme de renforcement des capacités destiné aux décideurs, au personnel des aires protégées et aux autres secteurs affiliés, permettra l'adaptation des

cursus actuels sur la conservation et les aires protégées, grâce au développement d'outils adressant les enjeux prioritaires à l'échelle régionale.

Dans ce contexte, l'UICN-PACO a mandaté une étude sur l'évaluation des besoins et des formations disponibles pour les professionnels de la gestion des aires protégées (*étude réalisée par M. Yves Hausser*).

Précisions sur les panoramas de formation

Un panorama classique de formation implique de considérer prioritairement les éléments liés à la **formation initiale**. Il s'agit des formations correspondant à la Licence (3 ans) et au Master (2 ans) dans le système Licence – Master – Doctorat (LMD), qui s'applique aussi bien aux filières académiques que professionnelles. Compte tenu de la dimension appliquée du métier, sont à considérer tant des filières plutôt techniques de type ingénieurs, que des filières plus universitaires, aussi bien classiques que plus appliquées. L'apprentissage étant graduel, on peut considérer que les connaissances de base, ainsi que les compétences métier / spécifiques initiales sont acquises au cours d'une formation de licence en 3 ans. Le Master devrait permettre d'approfondir les connaissances et compétences acquises en premier cycle et de développer les savoir-faire techniques et scientifiques spécifiques au métier. Le doctorat venant le cas échéant, couronner cette spécialisation initiée en Master. L'offre de **formation continue** est censée venir compléter ces dispositifs de formation initiale et permettre aux personnes en cours d'emploi de mettre à jour et de perfectionner leurs compétences. C'est dans cette perspective qu'ont été prioritairement considérés pour cette étude, les éléments relatifs à la formation initiale de niveau Licence et Master et dans une perspective complémentaire, les dispositifs de formation continue.



Démarche et méthode

Depuis plus d'une décennie, différents acteurs internationaux de la conservation ont soutenu des démarches visant à répondre aux importants besoins de formation et de renforcement des capacités constatés de manière récurrente, à tous les échelons et dans tous les pays de la sous-région, en matière de gestion des aires protégées. Les institutions à l'origine de ces démarches sont l'UICN-Papaco, pour l'Afrique de l'Ouest et le RAPAC / ECOFAC / UE / GIZ pour la démarche menée en Afrique Centrale.

Cette entreprise visant à professionnaliser les métiers et emplois du domaine de la gestion des aires protégées a débuté par la constitution de référentiels d'emplois type et de référentiels de compétences correspondant, de manière à identifier les compétences nécessaires à la gestion. Ces démarches ont ensuite inventorié les institutions et offres de formation, ces dernières étant ensuite analysées pour mesurer leur adéquation aux besoins. D'une manière probablement fortement influencée par la nécessité opérationnelle de faire avancer les choses, largement compréhensible du point de vue de la situation de terrain, les évolutions réelles ont conduit au développement de dispositifs de formation ne s'appuyant finalement pas sur les acteurs de la sous-région initialement identifiés mais, sur des institutions de formation internationales, l'Université Senghor d'Alexandrie en Egypte, et le CEDAMM/WCS Gabon pour les deux formations actuellement opérationnelles.



L'UICN organise régulièrement des formations des gestionnaires d'AP.

Sur la base des référentiels de compétences des emplois types définis dans le cadre des processus mentionnés précédemment (définis souvent en termes de grands domaines de compétences et non pas de compétences métier), nous avons tenté de mettre sur pied un référentiel de compétences pour ces deux

fonctions (« décideurs » et « producteurs de données ») essayant de mieux permettre l'identification des besoins en terme de compétences métiers et de mieux distinguer les compétences métiers / spécifiques, ainsi que les connaissances de base auxquelles elles font appel et des compétences méthodologiques. C'est sur la base de ces nouveaux référentiels de compétences que les analyses des formations existantes ont été réalisées, de manière à vérifier leur adéquation aux besoins identifiés. Parallèlement, une analyse du montage et de l'approche pédagogique des formations a été réalisée.

Résultats

1) Les acquis des études précédentes

Le constat des études ne varie pour ainsi dire pas depuis une décennie : l'offre de formation dans le domaine est maigre, peu structurée et peu adaptée aux besoins du marché. Hormis les formations développées à l'initiative de l'UICN Papaco avec l'Université Senghor d'Alexandrie (Master en Développement, Spécialité Aires Protégées et Diplôme Universitaire en « Renforcement des capacités de gestion des Aires Protégées – DU RC-GAP »), aucune évolution n'a été constatée en matière d'offre de formation initiale. Une évolution cependant est le développement d'un partenariat entre l'UICN Papaco, le CEDAMM/WCS et l'Université Senghor d'Alexandrie pour le développement de la version Afrique Centrale du Diplôme Universitaire. Nous avons été informés de la mise sur pied (en projet) de deux nouveaux dispositifs de formation, un Master soutenu par l'USAID au Gabon, ainsi qu'un cycle LMD complet en projet à l'ERAIFT, en RDC.

2) Analyse des offres de formation

En ce qui concerne les décideurs, les constats suivants ont pu être réalisés :

- Il n'existe en l'état pas d'offre de formation initiale pour les décideurs (Licence).
- Les formations post-grades et continues existantes sont des formations courtes qui ne peuvent combler les manques issus de l'absence d'une formation initiale.
- Les offres existantes ne parviennent pas à répondre à la demande qui dépasse quatre à cinq fois la capacité d'accueil des dispositifs de formation.
- Compte tenu de cette absence de formation initiale et des profils très diversifiés des candidats à ces formations, les formations post-grades et continues n'atteignent pas le niveau d'approfondissement qu'on pourrait en attendre, devant combler les trop nombreuses lacunes en termes de connaissances de base des étudiants.
- Les formations existantes souffrent d'un manque de cohérence globale et de faiblesses structurelles

issus de l'absence d'approche méthodologique et de projets pédagogiques clairs.

- On observe une grande difficulté de la part des institutions de la sous-région de faire évoluer leur offre de formation.

- Il conviendrait d'approfondir l'analyse des échecs de développement de partenariats visant à l'amélioration de l'offre de formation ou à la mise sur pied de nouvelles formations de manière à pouvoir y apporter une réponse adaptée et satisfaisante.

En ce qui concerne les producteurs de données sur la biodiversité, la situation est encore plus critique en ce sens qu'en dehors d'offre de formations continues, nous n'avons été en mesure d'identifier aucune offre de formation initiale spécifiquement vouée à ces profils, ni au niveau Licence, ni au niveau Master. Ce déficit explique probablement la faible qualité de la plupart des données écologiques relatives aux aires protégées de la sous-région, hormis celles collectées dans le cadre de projets / programmes de coopération ou de recherche. Compte tenu des enjeux en termes de durabilité, il paraît impératif de combler cette lacune.

Du point de vue de l'adéquation des offres existantes aux besoins, et donc à l'identification des lacunes, le principal problème constaté provient de l'absence d'utilisation de méthodologie pédagogique rigoureuse pour le montage des formations. Cela amène à une hétérogénéité interne à l'offre qui n'est pas favorable à sa cohérence d'ensemble et au traitement systématique des compétences clés identifiées.

Quelques recommandations

Au niveau méthodologique :

- Adoption de l'approche par compétences et d'une démarche pédagogique basée sur les profils de compétences métiers attendus pour la mise sur pied de nouvelles formations

- Adoption du système de validation des acquis par crédits ECTS

Au niveau du développement de nouvelles formations :

- Adoption d'une démarche descendante pour définir le profil de compétences et structurer l'offre de formation d'une licence de type professionnalisant en gestion des aires protégées ;

- Adoption d'une démarche descendante pour définir le profil de compétences et l'offre de formation d'un *Certificate of Advanced Studies* (CAS) modulaire en monitoring de la biodiversité. En cas de succès, ce CAS pourrait servir de base à la mise sur pied d'une seconde spécialisation de Master.

Au niveau de l'amélioration de l'offre existante :

- Evaluation et amélioration de l'offre de Master spécialisé, en cohérence avec la mise sur pied de la formation de Licence, de manière à accroître la valeur ajoutée

- Transformation du DU RC-GAP en CAS en « Renforcement des capacités de gestion des aires protégées »

- Restructuration de l'offre de formation continue de manière à constituer 3 à 5 CAS s'adressant à des publics cibles bien identifiés.

- Mise sur pied de procédures d'évaluations périodiques de la qualité des formations (internes et externes).

Les compétences non prises en compte ou insuffisamment traitées dans les formations existantes doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il s'agit particulièrement des compétences du domaine des sciences économiques et sociales, notamment les compétences méthodologiques relatives à l'appui aux démarches participatives, ainsi que celles liées à la durabilité de l'exploitation des ressources naturelles.

En ce qui concerne les institutions de formation, il paraît primordial d'assurer un partenariat avec une ou plusieurs institutions de la sous-région pour le montage de la formation de Licence qui devrait représenter à terme le pilier du domaine de formation. Il paraît en effet impératif d'assurer la pérennité des dispositifs de formation par leur enracinement institutionnel dans des institutions de formation de la sous-région, quitte pour cela à devoir appuyer sur le moyen terme de manière importante là où les institutions retenues pour le montage de cette formation.

Le développement du profil de compétences de la formation de Licence doit faire l'objet d'une attention toute particulière en raison de son statut futur, de pilier de la formation dans ce domaine. Il paraît particulièrement important de coordonner la mise sur pied du profil de compétences de Licence en parallèle au processus visant à améliorer l'offre de formation de la Spécialité de Master et des formations continues. Il faut également être conscient que pour être mené correctement ce processus implique du temps et des ressources importantes.

Enfin, il paraît clé de renforcer les compétences pédagogiques et en ingénierie de la formation des équipes en charge de la conception et du pilotage, particulièrement en ce qui concerne la maîtrise de l'approche par compétences...

Plus d'info : www.iucn.org



Atelier de concertation entre le secteur des industries extractives et les sites du Patrimoine Mondial en Afrique – Quelques pistes de réflexion...

(Dakar 21 au 25 janvier 2015)

Direction 3 de la feuille de route pour les AP d'Afrique

L'UICN-Papaco a organisé une rencontre entre différents partenaires impliqués dans et autour de 5 sites du Patrimoine Mondial en Afrique (Banc d'Arguin en Mauritanie, Niokolo Koba au Sénégal,

Nimba en Guinée, Taï en Côte d'Ivoire, Dja au Cameroun) en relation avec les pressions et les menaces que peuvent y engendrer les activités des industries extractives. Y participaient des représentants des sites, des ministères des mines, des ministères de l'environnement, des sociétés extractives et de la société civile. L'objectif était de partager les expériences, problèmes rencontrés et solutions développées afin d'identifier une approche raisonnable pour essayer au mieux de concilier les activités inhérentes à ces secteurs, sans angélisme et sans extrémisme. Les impacts possibles (et inévitables) des différentes phases du cycle extractif (exploration, exploitation et réhabilitation) sont connus et ont été largement discutés ; mais il existe aussi de nombreux défis à relever pour essayer de trouver les meilleures voies pour les anticiper, mieux les comprendre et en atténuer les effets. Cela a donné lieu au tableau suivant, qui liste quelques recommandations faites par tous les participants.

Problèmes identifiés	Pistes
Ce qui relève des relations entre la conservation et le secteur des industries extractives, ou au sein de chaque secteur	
1.1 Existence de tensions et de méfiance entre les parties prenantes, attentes irréalistes et préjugés dans les deux sens	Organiser la concertation entre toutes les parties prenantes et multiplier les occasions d'échanges notamment lors de visites réciproques
1.2 Perceptions différentes des valeurs environnementales, en particulier celles liées au statut de Patrimoine Mondial	Organiser la sensibilisation et les échanges sur les valeurs environnementales, sur les valeurs universelles exceptionnelles et sur l'intérêt de leur conservation
1.3 Attribution des titres miniers sans consultation des gestionnaires des aires protégées, pouvant être à l'origine d'impacts négatifs directs ou indirects sur les biens du PM	Organiser la concertation entre tous les acteurs en <u>amont</u> de l'attribution des titres miniers et sur la base des cadastres actualisés et partagés
1.4 Synergie insuffisante entre les compagnies minières intervenant autour des mêmes sites du PM	Développer une politique de planification régionale de la recherche et de l'exploitation minières et créer une plateforme de concertation entre opérateurs minières afin de fédérer leurs actions de soutien aux parties prenantes (population riveraine, conservateurs des biens du PM, etc.)
1.5 Insuffisance d'implication de la société civile dans la gestion dans et autour des sites du Patrimoine Mondial impactés par les projets miniers	Renforcer les capacités de la société civile (sensibilisation, formation, moyens d'intervention disponibles...) et mettre en place un cadre partenarial multi-acteurs pour renforcer le contrôle citoyen de la gestion des sites du PM.
Ce qui relève de la planification stratégique des différents secteurs	
2.1 Absence de priorisation ou absence ou non disponibilité d'information sur les zones à conserver ou de haute valeur biologique au niveau des Etats ou des régions	Déterminer les zones à haute valeur biologique à conserver et réaliser des cartes de sensibilité environnementale, incluant les zones désignées comme les sites du Patrimoine Mondial et s'assurer de la disponibilité de cette information pour tous les partenaires
2.2 Absence de priorisation pour la conservation au niveau des unités écologiques identifiées	Mettre en place une planification stratégique mines/conservation à l'échelle des unités écologiques et prioriser les cibles de conservation en renforçant notamment la conservation des sites du PM

2.3	Prise en compte insuffisante des préoccupations environnementales, notamment celles de la conservation, dans les plans locaux et nationaux de développement et donc consécutivement dans les PGES	Introduire le volet « conservation de la nature » dans les plans, les études environnementales stratégiques et tous les TDR des études d'impacts environnementaux et sociaux afin qu'elles puissent ensuite être intégrées dans les PGES
2.4	Prise en compte insuffisante des spécificités du Patrimoine Mondial dans les plans de gestion environnementale et sociale	Informier, sensibiliser et former les personnels des secteurs minier et de l'environnement sur les spécificités du PM et sur la notion de valeurs universelles exceptionnelles afin qu'elles soient prises en compte dans les TDR des études d'impact environnemental et social
Ce qui relève des données et/ou des informations nécessaires		
3.1	Manque de clarté au niveau des limites des aires protégées (faible ou non disponibilité des informations spatiales, limites incohérentes ou imprécises, absence de matérialisation des limites sur le terrain...)	Compléter et mettre à jour les bases de données et matérialiser si possible les limites des AP sur le terrain
3.2	Superposition ou chevauchement des titres miniers entre eux d'une part et avec les aires protégées d'autre part	Mettre en place un cadastre national intégrant le cadastre minier et le cadastre de la conservation (AP, forestier, sites du PM), de préférence en ligne
3.3	Méconnaissance de la convention du patrimoine mondial et des orientations devant guider sa mise en œuvre	Vulgariser la convention et ses orientations auprès de tous les acteurs (gestionnaires de sites du PM, Direction des Mines, Miniers, populations locales...)
Ce qui relève des outils		
4.1	Cycles budgétaires imprévisibles des projets miniers	Sensibiliser les dirigeants des compagnies minières sur la nécessité de tenir compte de la conservation dans les projets miniers à long terme et en même temps sensibiliser la conservation sur la nécessité de proposer des actions inscrites dans la durée du projet minier
4.2	Cadre réglementaire et législatif : insuffisances, incohérences, application insuffisante ou inéquitable.	Créer un cadre de collaboration multi-acteurs pour élaborer des propositions d'application et d'amélioration des codes en vigueur (insertion d'un volet AP dans le code minier par ex.), aux plans de travail des AP, aux PGES, etc. et à l'application rigoureuse des textes en vigueur
4.3	Plans de réhabilitation inadaptés ou mise en œuvre inadéquate de ces plans	Procéder à un examen approfondi des plans de réhabilitation par tous les acteurs, faire un suivi et une évaluation de leur mise en œuvre et effectuer des contrôles plus fréquents des sites miniers
4.4	Fonds de réhabilitation/compensation inexistant, insuffisants ou inaccessibles	Abonder les fonds prévus pour assurer la réhabilitation des sites à la fin du projet minier et s'assurer que des mécanismes existent pour les rendre effectivement disponibles
Ce qui relève des compétences et des connaissances des parties prenantes		
5.1	Insuffisance ou absence de compétences environnementales en général et en matière de conservation de la nature en particulier des services techniques du secteur minier	Elaborer des plans de formation des personnels du secteur minier et renforcer les capacités des services en charge de l'environnement du secteur minier
5.2	Problème de prise en charge des missions de contrôle des services étatiques (transparence des procédures et bonne gouvernance)	Appliquer les textes régissant la prise en charge des frais de mission et inscrire les frais de contrôle dans les budgets de fonctionnement des structures étatiques chargées du contrôle des activités minières afin d'éviter la complaisance dans le contrôle et l'évaluation
5.3	Contrôle insuffisant par les services en charge de l'environnement	Planifier et organiser des missions de contrôle des activités minières en vue de faire appliquer les réglementations environnementale et minière et de créer un lien de parfaite collaboration avec les services en charge de l'environnement



Extinction imminente des éléphants de Forêt

Une étude de PLOS ONE basée sur le plus vaste échantillon de données jamais collecté sur les éléphants de forêt révèle une extinction supérieure à 60% en 10 ans. Cet effondrement est constaté à travers toute l'aire de répartition de l'éléphant de forêt au Cameroun, en République Centrafricaine, en République Démocratique du Congo, au Gabon et en République du Congo. Les scientifiques réclament des mesures immédiates pour sauver l'espèce

Extraits du communiqué de presse de WCS – mars 2013

Les éléphants de forêt d'Afrique sont braconnés au point de disparaître. Une étude publiée dans le journal en ligne *PLOS ONE* montre de manière ahurissante qu'à travers leur aire de répartition en Afrique Centrale, 62% de tous les éléphants de forêts ont été abattus pour leur ivoire au cours des dix dernières années.

« L'analyse confirme ce que les défenseurs de la nature craignaient : une tendance rapide vers l'extinction des éléphant de forêt – potentiellement dans la prochaine décennie », indique le Dr. Samantha Strindberg de Wildlife Conservation Society (WCS), l'un des auteurs principaux de l'étude.

« Sauver l'espèce requiert un effort mondialement coordonné depuis les pays où vivent les éléphants, tout au long des routes de contrebande de l'ivoire, jusqu'à la destination finale en Extrême Orient. Nous n'avons plus beaucoup de temps avant que les éléphants n'aient disparu » ajoute l'autre auteur principal, le Dr. Fiona Maisels, également de WCS.

Cette analyse de la plus grande collection de données scientifiques jamais rassemblée sur l'éléphant en

Afrique Centrale est publiée alors même que 178 pays se réunissent à Bangkok pour discuter des problèmes liés au commerce des espèces sauvages, y compris le braconnage et le trafic d'ivoire.

L'étude, qui est également la plus vaste conduite à ce jour sur cette espèce, intègre les travaux de plus de 60 scientifiques entre 2002 et 2011 et repose sur un immense effort consenti par les techniciens de terrain nationaux qui ont consacré 91.600 hommes/jours au suivi des éléphants dans 5 pays (Cameroun, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Gabon et République du Congo), marchant 13.000 kilomètres pour enregistrer les 11.000 échantillons utilisés par cette analyse.

L'article démontre qu'un tiers des forêts où l'éléphant d'Afrique vivait il y a 10 ans lui sont désormais interdites, parce que trop dangereuses.

Co-auteur, le Dr. John Hart de la Fondation Lukuru ajoute : « Historiquement, les éléphants occupaient toute les forêts de la région sur plus de 2 millions de kilomètres carrés, mais maintenant ils se recroquevillent dans moins du quart de cette zone. Bien que des forêts persistent, elles sont vides d'éléphants, démontrant que ce n'est pas un problème de dégradation de l'habitat. C'est presque entièrement dû au braconnage. » Les récentes études en RDC ont montré l'effondrement des éléphants dans la Réserve de Faune des Okapi, qui était considérée comme le dernier bastion de l'espèce dans la région.

Les résultats montrent clairement que les éléphants de forêts sont de plus en plus rares à mesure que s'élèvent la densité humaine, la densité des infrastructures (telles que les routes), l'intensité de la chasse et la mauvaise gouvernance, selon les indices de corruption ou d'absence d'application des lois.

...Les recherches menées par le programme CITES-MIKE ont montré que l'augmentation du braconnage à travers l'Afrique depuis 2006 est fortement corrélée à la croissance de la demande des consommateurs d'Extrême Orient ; le niveau du braconnage est également lié à la gouvernance au niveau national et à la pauvreté au niveau local. Tout cela a abouti à une escalade des massacres d'éléphants dans des zones auparavant réputées sans dangers.

...Plus tôt ce mois-ci, le gouvernement du Gabon a annoncé la perte d'approximativement 11.000 éléphants de forêt dans le parc national de Minkébé entre 2004 et 2012, parc qui abritait auparavant la plus importante population d'éléphants de forêt d'Afrique.

...Une action efficace, rapide et à plusieurs niveaux est impérative pour sauver les éléphants. Une augmentation drastique des financements et des stratégies concrètes de protection sont essentielles pour éviter de futures pertes énormes dans les populations restantes d'éléphants.

...Le Directeur du programme Afrique de l'Ouest et du Nord de ZSL, Chris Ransom, ajoute : « Les preuves apportées par cette étude, ajoutées aux saisies massives d'ivoire opérées en Asie de l'Est et du Sud-Est ces dernières années, nous obligent à passer à l'action. »

La corruption endémique et la faible application des lois, qui facilitent le braconnage et le trafic, doivent être combattues. Il est également essentiel d'améliorer le contrôle des importations et des ventes de trophées fauniques dans les pays destinataires ou de transit de l'ivoire illégal, en particulier en Asie. Les nations consommatrices, avec la Communauté Internationale, devraient massivement investir dans la sensibilisation et l'éducation des consommateurs sur les conséquences du commerce d'ivoire. Bien que le défi soit de taille, la Chine et d'autres pays asiatiques ont démontré qu'une forte volonté politique pouvait rapidement changer les comportements et la gouvernance, comme en 2003 avec la menace du SRAS. Une action similaire, visant la réduction de la demande d'ivoire, est la clé de la survie des éléphants...

L'article est disponible sur :

<http://dx.plos.org/10.1371/journal.pone.0059469>

Contacts : JOHN DELANEY: jdelaney@wcs.org
STEPHEN SAUTNER: ssautner@wcs.org



Troisième appel à projets (2013)

Scénarios de la biodiversité en Afrique subsaharienne : exploration de futurs plausibles de la biodiversité et des services éco-systémiques associés, afin de proposer des options de politiques et de gestion pour leur conservation et leur utilisation durable.

La FRB (Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité) et le FFEM (Fonds Français pour l'Environnement Mondial) se sont associés pour lancer un appel à projets de recherche sur les scénarios de la biodiversité en Afrique subsaharienne.

Cet appel vise à identifier et soutenir des projets qui permettront de contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, en renforçant les connaissances sur les changements futurs plausibles de la biodiversité et des services éco-systémiques et les liens entre la recherche et les décideurs et acteurs de la gestion de la biodiversité en Afrique subsaharienne.

Cet appel a deux objectifs particuliers :

- 1) susciter une recherche scientifique d'excellence sur les trajectoires futures plausibles de la biodiversité, à l'interface des systèmes humains et naturels ;
- 2) développer et renforcer des partenariats Nord-Sud et Sud-Sud afin de permettre l'essor de réseaux d'innovations science-politique-gestion pour le développement et l'utilisation de scénarios de la biodiversité.

Cet appel est ouvert à des projets de recherche s'inscrivant dans le champ et les thèmes suivants:

Zone géographique

Les projets doivent avoir pour terrain d'étude un ou plusieurs pays d'Afrique subsaharienne.

Merci de vous référer à l'appel à projet complet concernant l'éligibilité des projets et des partenaires pour consulter la liste des pays dont les organisations peuvent solliciter un financement.

Thème de recherche

Les projets répondant à cet appel devront évaluer des changements futurs plausibles de la biodiversité. En particulier, les projets devront analyser et comparer différents futurs plausibles, et évaluer les dynamiques des systèmes écologiques et humains étudiés sur des échelles de temps allant de une à plusieurs décennies. Les candidats sont vivement encouragés à aborder explicitement la question des incertitudes provenant des divergences entre scénarios socio-économiques, des incertitudes sur les projections des pressions sur la biodiversité, des incertitudes des modèles de l'impact des pressions liées aux changements globaux sur la biodiversité, etc.

Les projets répondant à cet appel pourront concerner tous niveaux de la biodiversité depuis les gènes jusqu'aux écosystèmes, y compris les ressources

génétiques, toutes échelles spatiales du local au global, et tous types d'environnements, tels que les écosystèmes terrestres, d'eau douce, côtiers et marins.

Les propositions devront se concentrer sur le développement et l'utilisation de scénarios pour analyser les relations entre des facteurs de changement et la biodiversité et les services écosystémiques associés, afin d'orienter la gestion et les politiques publiques. Ainsi, des projets étudiant l'impact des activités socio-économiques sur la biodiversité et les services écosystémiques, et/ou les effets des mécanismes de gouvernance de la biodiversité sur les activités socio-économiques sont encouragés. Cependant, les propositions pourront inclure des sous-parties centrées sur des questions plus fondamentales auxquelles il est nécessaire de répondre pour améliorer les scénarios. Les porteurs de projets sont particulièrement encouragés à utiliser différents scénarios socio-économiques pour étudier différentes options de gestion et de politique pour l'atténuation ou l'adaptation aux changements, et pour rendre compte d'activités socio-économiques majeures, telles que la pêche, l'agriculture, la foresterie, les transports, l'énergie, le tourisme, l'artisanat, etc. Dès lors, la mobilisation des sciences naturelles et des sciences sociales est nécessaire, et un lien fort avec les porteurs d'enjeux, incluant les opérateurs de terrain (par exemples des ONG de conservation ou de développement, des organisations régionales, etc.), est attendu.

Date limite de pré-enregistrement des projets (étape obligatoire) : 30 mai 2013

Avant la soumission d'un projet complet, il est demandé aux candidats de pré-enregistrer leur proposition, avec un titre, des mots clés, un résumé et la composition de leur consortium. Ces informations ne seront pas évaluées, elles serviront à mieux préparer la procédure d'évaluation.

Date limite de soumission des projets: 20 juin 2013
Information sur les projets sélectionnés par le comité de programme : octobre/novembre 2013
Annnonce des décisions de financement : fin 2013-début 2014

Pour plus d'information :
pgscenario@fondationbiodiversite.fr

Voir aussi :

<http://www.fondationbiodiversite.fr/programmes-phares/modelisation-et-scenarios-de-biodiversite>

La gouvernance : une dimension essentielle pour la professionnalisation des ONGs

Directions 1 et 3 de la feuille de route pour les AP d'Afrique

Par Marion Tréboux (IRAM) et Simon Mériaux (FIBA)

Au travers de son projet Transco, la FIBA (Fondation Internationale du Banc d'Arguin) apporte depuis 2009 des appuis structurels (achat de matériel, participation aux frais de RH et de bureau, formations spécifiques) à quatre ONG travaillant sur le littoral ouest-africain : l'Oceanium au Sénégal, Nature Mauritanie en RIM, le réseau EVA de AD en Guinée Bissau et Biosfera I au Cap-Vert. En 2012, l'IRAM a réalisé l'évaluation externe de ce projet, tout en accompagnant ces quatre ONG dans un processus d'auto-évaluation. Au regard des conclusions de cette évaluation, les ONG partenaires ont globalement gagné en structuration, efficacité et accès aux financements. Cependant, il apparaît que la question de la gouvernance associative est souvent laissée au second plan par les ONG. C'est pourtant une question fondamentale à plusieurs égards !



Réunion du projet TRANSCO en Mauritanie, en 2012

En effet, les ONG nationales travaillant dans la conservation ont rarement un fonctionnement associatif en conformité avec leurs statuts. Si il est compréhensible que la gouvernance ne soit pas au centre des préoccupations de jeunes ONG, il devient essentiel, pour les ONG plus expérimentées et cherchant à consolider leur action, de respecter les règles de base de la gouvernance associative. Car des organes de gouvernance opérationnels (conseil d'administration et bureau clairement identifiés et indépendants) et leur fonctionnement effectif (assemblées générales régulières, respect d'un manuel

de procédure pragmatique, vision partagée etc.) sont avant tout un gage d'efficacité et de durabilité des ONG qui se manifeste surtout au niveau de la cohérence interne, la crédibilité et la gestion des conflits.

Plus de gouvernance pour plus de cohérence

Le fondement d'une association est une action d'intérêt général, sans finalité lucrative. La légitimité des associations leur est donnée par leurs membres. Dans une ONG, la vision stratégique, comme les grandes orientations, doivent donc être discutées et validées au cours des Assemblées Générales qui permettent le renforcement de la cohérence entre les adhérents de l'association, les membres du Conseil d'Administration et l'équipe des « opérationnels ». Au terme d'un processus interne de discussion et de formulation, un document de planification stratégique permet à tous les membres de l'association d'avoir la même compréhension du but de l'ONG et de ses principales orientations pour les prochaines années. En plus de cela, la présentation de cette planification stratégique aux bailleurs constitue souvent un excellent moyen de les intéresser aux activités de l'ONG et de solliciter des financements.

Une bonne gouvernance pour plus de crédibilité

Des indicateurs de bonne gouvernance sont un critère de crédibilité pour les partenaires techniques et financiers souhaitant collaborer avec une organisation locale. Très souvent, les bailleurs internationaux exigent les preuves d'une gouvernance exemplaires (compte-rendu des dernières Assemblées Générales, rapports financiers annuels consolidés, rapports d'audits financiers...) avant d'accorder des financements. Une bonne gouvernance est donc souvent un prérequis pour accéder à des financements structurants nécessaires à la mise en place d'actions à plus grande échelle et nécessitant de la continuité, par exemple, la participation à la gestion écologique des aires marines protégées.

Une bonne gouvernance pour gérer intelligemment les conflits

Le respect des règles de gouvernance associative permet d'éviter un fonctionnement complètement autocratique de l'ONG qui finit toujours par engendrer des conflits multiples, conduisant à des départs récurrents des ressources humaines, voire à l'implosion de l'ONG. Une bonne répartition des pouvoirs et responsabilités entre les différents organes de l'association (membres du bureau, de l'AG, équipe salariée, etc.) permettent de recourir plus facilement à la médiation en cas de conflits : divergence de vision

sur les priorités, sur le développement de l'organisation, conflit entre leaders, etc. La bonne gouvernance d'une organisation permet d'avoir des pouvoirs et des contre-pouvoirs, ainsi que des espaces de dialogue et des règles de décision bien définies permettant de résoudre les conflits et d'assurer la durabilité de l'organisation et de son action. Une bonne gouvernance est un atout pour gérer les périodes de crise. Un leader charismatique est souvent l'élément moteur pour l'émergence d'une organisation, mais il importe qu'ensuite ces leaders puissent « passer le relais » en se conformant aux règles de partage des pouvoirs et responsabilités selon les règles associatives.

Ainsi, les règles de gouvernances associatives ne doivent pas être envisagées comme un carcan empêchant un fonctionnement fluide des ONG. Bien au contraire, le respect de ces règles peut permettre d'asseoir l'ONG dans un fonctionnement plus efficace et plus durable, à la fois pour avoir une légitimité, pour accéder plus facilement aux financements et enfin pour gérer plus sereinement les crises qui ne manquent pas de ponctuer la vie de toute organisation en mouvement.

Contacts : m.treboux@iram-fr.org et meriaux@lafiba.org

TERMES DE REFERENCE

Expert consultant pour l'analyse de l'expérience du Fonds pour l'Environnement Mondial sur les aires protégées d'Afrique du Centre et de l'Ouest.

(Le rapport devant être produit en anglais, les TdRs sont conservés en anglais)

Context:

The Global Environment Facility (GEF) is the largest public funder of projects to improve the global environment. An independently operating financial organization, the GEF provides grants for projects related to biodiversity, climate change, international waters, land degradation, the ozone layer, and persistent organic pollutants.

For the Global Environment Facility (GEF), protected areas are some of the most cost-effective tools to conserve globally relevant biodiversity. As a consequence, the GEF has generally been very receptive to requests by African countries to expand and strengthen their protected area systems.

Proposed Short-Term Consultancy to study Protected Areas in West and Central Africa

In West and Central Africa, the challenge to preserve natural resource remains daunting. The natural resource base in the region is sharply deteriorating;

over 80% of the West African forest has been lost, population of key species is decreasing at a worrying rate. The coverage of existing protected areas is both inadequate and poorly representative of the region's unique habitats and species. There is an urgent need to address these challenges in a comprehensive manner. The study, by capitalizing the GEF long-standing experience and the different approaches supported, will help the GEF to strengthen its support to these regions and to further promote its actions among the donors' community. This study will focus on Protected Areas in West and Central Africa and will be conducted based on the existing list of projects that GEF has supported, and interview of key experts and some of the PAs.

Qualifications:

Applicants for the consultancy must meet the following criteria:

- Post graduate degree in Environmental Sciences.
- Minimum 5 years of proven experience in database development and analysis.
- Excellent knowledge and work experience in West or Central Africa.

Application Process:

CV and Expression of Interest should be submitted by email to cgobin@thegef.org, before **April 15, 2013**. Only selected candidates will be contacted for interview.

Construire un avenir plus sûr pour les aires protégées :

Les sites du patrimoine mondial et les aires protégées sont invités à participer à un programme novateur de partage de compétences en gestion, alors qu'Earthwatch lance son programme en compétences des affaires pour le patrimoine mondial en 2013.

Directions 4 et 6 de la Feuille de Route pour les AP d'Afrique

ONG d'environnement global, à but non lucratif, Earthwatch conduit depuis 5 ans et avec succès une initiative de renforcement passionnante des compétences, intitulée 'compétences en affaires pour le Programme du patrimoine mondial'.

Le programme est le fruit d'une collaboration entre les ONG et le monde des entreprises : les animateurs d'Earthwatch, les gestionnaires des sites du patrimoine mondial naturel et autres zones naturelles protégées, et les cadres de l'entreprise Shell. Le programme permet le partage des compétences, des connaissances et de l'expérience dans la planification des activités pour

aider les sites à mieux utiliser leurs ressources, pour gagner en autonomie financière, finalement, pour améliorer leur efficacité dans la sauvegarde de la biodiversité.

Depuis 2009, 21 WHS naturel à travers l'Afrique et l'Asie ont bénéficié de cette occasion unique de formation. Pour 2013, Earthwatch ouvre son programme à des zones naturelles protégées qui sont considérés comme de potentiels sites du patrimoine mondial, élargissant ainsi la possibilité de formation à un plus grand nombre de sites.

Les mentors sont choisis parmi le personnel de Shell et font l'objet d'un programme intensif de préparation à cette fonction, facilité par Earthwatch. Les gestionnaires de sites sont jumelés avec leurs mentors et ainsi participent à un programme initial de 10 jours de transfert de compétences. Les mentors fournissent des indications sur différents aspects de la gestion depuis la planification des activités, la budgétisation, jusqu'à la gestion des risques, mais aussi l'élaboration des stratégies de marketing et de gestion des ressources en personnel. L'accent est mis sur le renforcement des capacités et de 'l'intelligence émotionnelle' afin de soutenir la croissance progressive et équilibrée des compétences non techniques et des compétences en leadership qui pourront être partagés avec l'ensemble du personnel du site à la fin du programme de transfert de compétences.



Adetoun Mustapha (employée par Shell) travaille avec son équipe, venant du park W, Niger – Credit photo: Rachel Batley

Ashwika Kapur, un gestionnaire du site du patrimoine mondial des Sundarbans, en Inde, a participé au programme en 2010. «Il devenait de plus en plus évident pour moi que le succès des projets de conservation n'est pas possible sans prendre le côté commercial des choses en considération. «Le business» est en fait une partie intégrante de la

planification des activités de conservation et peut-être à un certain niveau, nous, naturalistes, manquons d'expertise dans le domaine du commerce et de la finance, ce qui est un handicap important quand il s'agit de transformer nos visions en actions réelles sur le terrain. Ainsi, j'ai vu cette formation comme une fantastique opportunité de s'entraîner dans ces domaines de compétences », dit-elle.

En 2011 et 2012, le programme de formation a eu lieu au Centre de recherche de Mpala, au Kenya. Webber Ngoro, directeur du Fonds africain du patrimoine mondial, qui a visité les étudiants a déclaré : «les participants qui viennent ici sont des gestionnaires de sites. Et je pense que c'est la bonne cible parce qu'ils traitent de sites du patrimoine mondial sur une base quotidienne. Les compétences qu'ils reçoivent ici vont directement bénéficier aux gens qui voient les problèmes, afin qu'ils puissent ensuite intégrer la planification des activités dans leurs plans de gestion. Après cette période de formation, nous allons commencer à voir les avantages de la planification basée sur 'un modèle d'affaires'.

Après la formation initiale, les gestionnaires des sites du patrimoine mondial restent en contact étroit avec leurs mentors pendant 12 mois. Pendant ce temps, ils travaillent ensemble pour développer et mettre en œuvre le plan d'affaires du site du patrimoine mondial, et les mentors apportent un soutien et des conseils quand et où cela est nécessaire.

S'appuyant sur le succès du programme, Earthwatch est à la recherche de nouveaux collaborateurs pour rendre cette précieuse formation plus largement disponibles. En partenariat avec la Fondation Shell, une organisation caritative indépendante, le réseau se développe, facilité par Earthwatch, afin de travailler plus largement avec d'autres zones naturelles protégées et de faire participer d'autres entreprises pour assurer le soutien du programme.

«Nous allons élargir ce programme passionnant au cours des mois et années à venir au sein du réseau. Nous espérons appliquer cette formation pour les gestionnaires à de nombreuses autres zones protégées dans le monde. Nous recherchons activement des partenaires et des bailleurs de fonds qui s'impliquent comme nous pour étendre cette initiative passionnante», a déclaré Claire Lippold, responsable des partenariats d'Earthwatch.

**Pour plus d'informations,
visitez le site www.earthwatch.org/esn
ou contactez Rebecca Stubbing -
rstubbing@earthwatch.org.uk**



**L'AFRIQUE CENTRALE VA
MOBILISER JUSQU'À 1.000
SOLDATS POUR SAUVER SES
ELEPHANTS**

**Communiqué WWF - Yaoundé,
Cameroun (25 mars 2013) - extraits**

Les Etats de l'Afrique Centrale... ont annoncé qu'ils allaient mobiliser jusqu'à 1.000 soldats et responsables des forces de l'ordre pour initier des opérations militaires conjointes pour sauver ses derniers éléphants de savane, menacés par des braconniers soudanais opérants dans la région.

« La mobilisation de toutes les forces de défenses et de sécurité des Etats concernés » est recommandée pour arrêter ces braconniers, huit membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ont annoncé dans un communiqué à la fin d'une réunion ministérielle d'urgence anti-braconnage à Yaoundé, le 21-23 mars.

La conférence de haut niveau s'est tenue pour arrêter ce que la CEEAC décrit comme environ 300 braconniers soudanais à chevaux et lourdement armés à la recherche d'éléphants dans les savanes du Cameroun, de la République Centrafricaine et du Tchad.



Durant la nuit du 14-15 mars, ces braconniers ont tué au moins 89 éléphants en une nuit au sud du Tchad. Depuis le début de l'année, ils sont responsables de la tuerie d'au moins 30 éléphants en République Centrafricaine. Ces mêmes groupes sont aussi certainement responsables du massacre d'au moins 300 éléphants dans le parc national camerounais de Bouba N'Djida en début 2012, forçant le pays à mobiliser 600 soldats d'élite pour défendre le pays de ces braconniers.

Malgré le fait qu'il est difficile de donner des chiffres exactes, la population d'éléphants de savane en République Centrafricaine – le pays avec les populations d'éléphants de savane les plus élevées de la région – ont crashés d'environ 80,00 dans le nord-est du pays il y a 30 ans à quelques centaines d'éléphants aujourd'hui.

Le plan d'urgence, avec un cout estimatif de 1.8 million d'euros, nécessitera un appui aérien, des véhicules de terrain, de téléphones satellites, de l'établissement d'un commandement militaire conjoint, avec un système de partage et d'analyse d'information en temps réel, et prévoit l'envoi d'une mission diplomatique au Soudan et au Sud Soudan – les pays d'origine de ces braconniers.

« Ceci est une très bonne nouvelle. Nous félicitons la CEEAC et ses Etats membres pour leur détermination à neutraliser ces groupes de braconniers, » a indiqué Bas Huijbregts, chef du volet Afrique Centrale de la campagne WWF contre le commerce illégal d'espèces sauvages. « Maintenant c'est au tour des pays consommateurs d'ivoire – surtout la Chine et la Thaïlande – de montrer qu'ils ont autant de courage de détermination que ces pays centrafricains. »...

Le WWF appelle les gouvernements et les institutions internationales à traiter le commerce illégal des espèces sauvages comme crime grave, à adopter les moyens de dissuasion efficaces et à mener leurs efforts pour réduire la demande pour des espèces sauvages menacées.

Pour plus d'information, contactez :
Bas HUIJBREGTS, WWF Afrique Centrale
bhuijbregts@wwfcarpo.org

Gildas Parfait DIAMONEKA, Porte-parole CEEAC
gildas_parfait@yahoo.fr



CONSULTANCE UICN

L'UICN, Union internationale pour la conservation de la nature, lance une étude documentaire indépendante dont le but est de: i) récolter les informations existantes, publiées ou non, pour rassembler les informations actuellement disponibles sur la grande faune de vertébrés terrestres et d'eau douce de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale ii) documenter les principaux impacts et les facteurs de perte de la faune dans la région, et iii) examiner les mesures de conservation existantes et leur efficacité. La date limite de soumission des offres est le **14 avril**.

Téléchargez les TDRs sur www.papaco.org :

http://papaco.org/wp-content/uploads/2013/03/IUCN-situation-analysis-desk-study-on-fauna-in-West-and-Central-Africa_Final.pdf

CONSULTANCE UICN-PACO

Dans le cadre de l'appui aux ONG présélectionnées par le Programme de Petites Initiatives (PPI.3) du FFEM, l'UICN-PACO recherche un consultant-formateur spécialisé dans les domaines du montage, de la gestion et du suivi de projets de conservation, dans la perspective de l'organisation d'un atelier de formation à Yaoundé (Cameroun).

Les TDRs sont consultables sur le site www.papaco.org ou sur demande auprès de Thomas BACHA (thomas.bacha@iucn.org).

Les offres techniques et financières devront être transmises à ce dernier au plus tard **le mardi 16 avril 2013, minuit**.

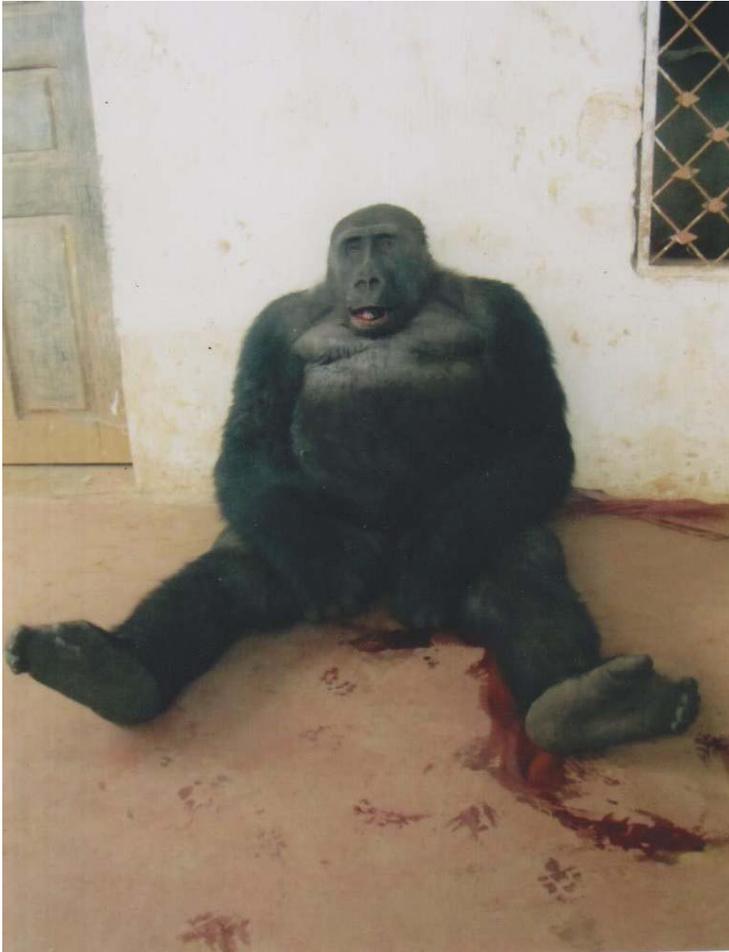
Un gorille de Cross River tué dans la région du Nord-Ouest au Cameroun

By Regina Fonjia Leke, ERuDeF

L'ONG camerounaise Environment and Rural Development Foundation (ERuDeF) annonce la mort le 1er mars dernier d'un gorille de Cross-River vivant dans la zone du « Tofala Hill Wildlife Sanctuary » (Aire Protégée en cours de création dans le département de Lebalem dans la région du Sud Ouest du Cameroun).

La mort de ce dos argenté de plus de quarante ans a été causée par des habitants de la zone de Pinyin, dans la sous-division de Santa. Selon l'expert

d'ERuDeF mandaté sur place le 5 mars, la mise à mort du vieux mâle a été ordonnée par le chef de la brigade de gendarmerie de Pinyin, selon le principe de la légitime défense, et ce sans que n'aient été réellement menées les vérifications nécessaires permettant de s'assurer que cet animal classé en danger critique d'extinction selon la liste rouge de l'UICN menaçait effectivement la sécurité des habitants de la zone.



Le gorille abattu à Pinyi

La présence du dos argenté avait été rapportée par une institutrice en route pour sa ferme à environ 1 kilomètre du village très tôt dans la matinée du 1^{er} mars.

Une fois les villageois alertés de la présence du gorille, ceux-ci commencèrent à pister le gorille qui était en train de se rediriger vers sa zone d'habitat, à Fomenji. L'animal a finalement été abattu à près de 5 kilomètres du village, ce qui tend à contredire l'argument de la légitime défense évoqué. De plus, ce sont près de 45 cartouches qui ont été tirées sur l'animal et de nombreuses blessures infligées par des bâtons et des pierres ont pu être observées sur ce dernier.

La mort de ce gorille de Cross River constitue une très triste perte, et ce d'autant plus dans la mesure où cet animal constitue le primate le plus rare et menacé d'Afrique et une des 25 espèces sauvages les plus menacées dans le monde. Il ne reste en effet actuellement qu'environ 300 individus de gorilles de Cross-River, vivant intégralement dans la région transfrontalière située entre le Nigéria et le Cameroun.

Cet événement fournit également la preuve du fait qu'il n'existe pas réellement pour l'heure d'espoir de survie pour cette espèce en dehors d'Aires Protégées clairement définies et gérées. La migration de ce dos argenté démontre également l'existence de fortes pressions humaines exercées dans l'habitat des gorilles, au sein même de la forêt de Tofala, pressions se manifestant principalement par une forte conversion du couvert forestier pour l'agriculture et par la pratique du braconnage.

C'est face à ce constat que depuis 2010 le gouvernement du Cameroun, avec l'assistance de l'ONG ERuDeF, travaille pour compléter le classement de ce Sanctuaire particulièrement important, celui-ci constituant le refuge de près de 40 gorilles de Cross River, d'environ 150 chimpanzés du Nigéria-Cameroun et d'un nombre conséquent d'autres espèces fauniques et floristiques en danger.

Plus d'info : www.erudef.org

NAPA – CONTACTS

www.papaco.org et www.iucn.org

geoffroy.mauvais@iucn.org	Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO UICN-ESARO (Afrique Est/Sud)
leo.niskanen@iucn.org christine.mentzel@iucn.org	Coordination Programme Aires de Conservation et Diversité des Espèces – CASD Chargée de programme BIOPAMA – Patrimoine Mondial UICN-PACO (Afrique Ouest/Centre)
sebastien.regnaut@iucn.org bora.masumbuko@iucn.org youssofph.diedhiou@iucn.org	Coordination Programme Aires Protégées Chargée de programme Climat Chargé de programme Patrimoine Mondial
lacina.kone@iucn.org thomas.bacha@iucn.org arsene.sanon@iucn.org	Chargé de programme Territoires de Conservation – Appui aux ONG Chargé du Projet Petites Initiatives (PPI) – Appui aux ONG Chargé du Projet Petites Initiatives (PPI) – Appui aux ONG
florence.mazzocchetti@iucn.org	Chargée de programme Aires Protégées Forestières – Bassin du Congo

Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN